****

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2021

**Coup d’envoi de la réforme des services aux familles**

L’ordonnance qui lance la réforme des services aux familles préparée en concertation avec les professionnels de la petite enfance sera publiée demain, jeudi 20 mai.

Elle clarifie les règles pour accélérer la création de nouveaux projets et apporter aux familles de meilleures garanties de sécurité et une plus grande qualité de service.

Pour mieux protéger les enfants, elle garantit le contrôle des antécédents judiciaires de tous les adultes s’occupant de jeunes enfants et étend aux professionnels l’obligation de formation en repérage et prévention des violences faites aux enfants.

Pour permettre l’accès aux crèches et assistants maternels de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap ou vivant avec une maladie chronique, l’ordonnance autorise les professionnels de la petite enfance à administrer les médicaments prescrits par un médecin.

Enfin, pour offrir à toutes les familles une même qualité d’accueil de leur jeune enfant, l’ordonnance instaure une charte nationale qui listera les orientations dont les crèches, les assistants maternels et les gardes à domicile devront s’inspirer dans leurs pratiques quotidiennes.

Des décrets et arrêtés complèteront ces mesures d’ici l’été, pour que la rentrée à venir se déroule selon les nouvelles règles.

\*\*\*

**Contact presse**

Cabinet du Secrétaire d’Etat en charge de l’Enfance et des Familles

[Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)